

ANNEXE 1.1

GESTION DES MODIFICATIONS A COMPTER DU 16 SEPTEMBRE 2019

➤ **VERSION 1 DU 13 DECEMBRE 2019**

Modifications majeures apportées à la version 0 du DRR 2021	Point / Annexe
Dispositif incitatif réciproque : modifications rédactionnelles	Point 6.4
Accessibilité : ajout d'une nouvelle disposition relative aux missions de coordination des acteurs pour la mise en accessibilité du système de transport ferroviaire aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, assurées par SNCF Réseau à compter du 1er janvier 2020.	Point 5.7
Remplacement, dans le titre, du terme « infrastructure » par le terme « moyens » de relevage	Point 3.6.8
Actualisation des tarifs (Transilien)	Annexes 6.2
Redevance de marché Voyageurs non conventionné : affectation des sillons internationaux	Chapitre 6 et annexe 6.1.1 et document technique « affectation sillons »
Redevance de marché Voyageurs non conventionné : définition du segment de marché en cas de tracé sur un double segment TAGV	Chapitre 6 et annexe 6.1.1 et document technique « affectation sillons »
Redevance de marché Voyageurs non conventionné - Mise à jour des modalités d'application de la modulation US/ UM pour le TAGV	Chapitre 6 et annexe 6.1.1
Redevance de marché Voyageurs non conventionné : Ajout des sections Le Havre-Rouen et Nancy-Culmont en aménagement du territoire pour le TAGV	Chapitre 6 et annexe 6.6
Dispositif d'aide au développement pour le voyageur non conventionné précision sur les modalités d'éligibilité	Point 6.3.1
Mise à jour des dates d'application des redevances particulières LGV+ et le Creusot Mâcon	Chapitre 6 et annexe 6.1.1
Mise à jour des seuils pour minoration de la redevance de marché pour l'ensemble des AOT	Chapitre 6 et annexe 6.1.1
Actualisation des tarifs Non conventionné et conventionné Transilien.	Annexe 6.2
Redevance de saturation : mise à jour des modalités d'application de la redevance de saturation et mise à jour tarifaire	Chapitre 6 et annexe 6.1.1 et annexe 6.2
Précisions sur les modalités d'application de la tarification au train accédant pour les voies de services et tarification des sites de triage à la gravité	Chapitre 6.2.2.1 et 6.2.2.2 Annexes 6.1.2 et 6.3.1
Aménagement des seuils des prestations SI, y compris pour les nouveaux entrants et en cas d'événement exceptionnel, et précisions tarifaires sur les barèmes	Point 6.2.3.1 et Annexes 6.4
Mise à jour des référentiels (SEL et tonnage)	Annexes 6.6 et 6.8
Mise à jour du document technique d'affectations des sillons aux segments de marché	Document technique
Précisions sur la tarification des installations de services	Point 6.2.2.1 et 6.2.2.2 Annexes 6.1.2 et 6.3.1
Aménagement des seuils des prestations SI et précisions tarifaires	Point 6.2.3.1 et Annexes 6.4
Evolutions pour tenir compte des décisions de mise en demeure de l'ART n° 2019-059 et n°2019-060 sur les capacités travaux et les sillons	Chapitre 4

Modification du calendrier des demandes de capacité des voies de service	Point 4.9
Précisions sur les modalités de réalisation des prestations de maintenance	Point 5.3
Participation des candidats aux instances de gouvernance travaux	Point 4.5.3

➤ **VERSION 1.1 DU 5 JUIN 2020**

Modifications majeures apportées à la version du 13 décembre 2019	Point / Annexe
Redevance de marché Voyageurs non conventionné : définition de la tarification appliquée en cas de tracé sur des segments TAGV successifs	Chapitre 6 et annexe 6.1.1 et document technique « affectation sillons »
Redevance de marché Voyageurs non conventionné : affectation des sillons internationaux	Chapitre 6 et annexe 6.1.1 et document technique « affectation sillons »
Dispositif de tarification différenciée	Point 6.3.2
Redevance de saturation : proposition tarifaire	Chapitre 6 et annexe 6.1.1 et annexe 6.2
Mise à jour des seuils pour minoration de la redevance de marché pour l'ensemble des AOT	Chapitre 6 et annexe 6.1.1
Evolution de la tarification incitative à l'offre pour les activités conventionnées et modalités d'application	Chapitre 6 (6.3.4) et annexe 6.1.1
Aménagement de la non déclaration pour les marches indéterminées (fret)	Document technique « règle de gestion tonnage »
Précision sur les modalités de plafonnement en 2021 de la facturation de la composante A	Chapitre 6 (6.2.2) et annexe 6.1.2

➤ **VERSION 2 PUBLIEE LE 10 SEPTEMBRE (TARIFICATION)**

Modifications majeures apportées à la version 2 du 11 septembre 2020	Point / Annexe
Redevance de marché Voyageurs non conventionné : affectation des sillons internationaux en cas d'arrêt domestique pour les trains à charge	Chapitre 6 et annexe 6.1.1 et document technique « affectation sillons »
Redevance de marché Voyageurs conventionné : suppression des modulations de la redevance de marché selon l'horaire de départ théorique du train	Chapitre 6 et annexe 6.1.1
Redevance de marché Voyageurs conventionné : suppression de la différenciation de la redevance de marché selon l'UIC de la ligne	Chapitre 6 et annexe 6.1.1
Redevance de marché Voyageurs conventionné : suppression du dispositif de la tarification incitative au développement de l'offre	Chapitre 6 (6.3.4) et annexe 6.1.1
Redevance de marché Voyageurs conventionné : dispositions spécifiques aux plans rails	Chapitre 6 et annexe 6.1.1
Redevance de saturation : mise à jour des modalités d'application de la redevance de saturation	Chapitre 6 et annexe 6.1.1 et annexe 6.2

Redevances pour les prestations complémentaires : ajout de la redevance pour la prestation de coordination de gestion des situations de crise	Chapitre 6 (6.2.3.1)
Dispositif de tarification différenciée : ajout d'une mention relative au code des transports	Point 6.3.2
Activités conventionnées (transport régional hors AOT Etat): indexation 2021 modifiée et suppression des modalités d'indexation 2022-2023	Chapitre 6 et annexe 6.1.1
Ajout d'un paragraphe reprenant les dispositions relatives à 2021 pour le transport régional hors AOT Etat en cas d'avis favorable à SNCF Réseau du Conseil d'Etat sur la tarification 2020.	Chapitre 6

➤ **VERSION 3 MISE EN CONSULTATION LE 11 SEPTEMBRE 2020**

Modifications majeures apportées à la version 2 du 11 septembre 2020	Point / Annexe
Certificat de sécurité – mise à jour des règles relatives à la délivrance du certificat de sécurité est effectuée. Des précisions sont également apportées sur le régime d'approbation du règlement de sécurité de l'exploitation (RSE) pour les lignes exploitées sous le régime du décret n° 2017-440 du 30 mars 2017 relatif à la sécurité des transports publics guidés.	Chapitre 2 Point 2.2.4
Matériel roulant - prolongation jusqu'au 16 juin 2021 de la proposition de SNCF Réseau de réaliser à titre gracieux, sur le seul périmètre des Attestations de Compatibilité (AC), les Etudes de Compatibilité (EC) confiées par les EF	Chapitre 2 Point 2.7.1
ODICEO – ajustement du planning du projet	Chapitre 3 Point 3.3.3 Perspectives d'évolution
Pré-construction- évolution des règles pour la pré-construction de l'horaire de service 2023 qui se déroulera en 2021	Chapitre 4 Point 4.2.2.2
Saturation constatée- suppression de la référence restrictive aux seuls corridors de Fret dans le critère de priorité relatif au fret international	Chapitre 4 Point 4.4.3
Procédure de coordination des demandes en phase de construction : suppression des points 4.4.1.1 (en phase de structuration des capacités) et 4.4.1.2 (en phase de pré-construction)	Chapitre 4 4.4.1
Gestion opérationnelle des circulations : - priorité de circulation entre les trains : limite apportée au principe d'application de règles de priorité -ajout d'une mention relative au recueil d'exploitation -relevage : ajout d'une mention relative à la législation amiante -ajout d'une mention relative à la contribution des EF en matière de sûreté	Annexe 5 Point 5.5.1 Point 4.4 Point 5.6.3 Point 5.10.3
Installations de service : -définition des installations de service - précisions -clarification des dispositions du DRR relatives à l'utilisation des installations de service dans un but différent ou complémentaire à leur destination initiale	Chapitre 3 Point 3.6.4.2 Point 3.6.4.1 Point 5.3
Clarification sur les notions de candidat et d'entreprise ferroviaire, au regard des prérogatives de chaque acteur.	Document principal
Dispositif incitatif réciproque : - ajout d'une mention précisant qu'en cas de difficultés avérées liées à la mise en œuvre du dispositif, constatées par le gestionnaire d'infrastructure ou les demandeurs de sillons, une suspension de celui-ci pourra être	Chapitre 6 Point 6.4.2

décidée par SNCF Réseau, après en avoir avisé l'ART et le Ministère en charge des Transports. -ajout de cas de gestion : -Exonération dans l'intérêt du système ferroviaire -Cas de modification des sillons-jours dits « passe-minuit »	Annexe 6.9
Modifications dans l'annexe 4.1 normes de tracé	Point 2.3 de l'annexe 4.1
Tarification de la coordination de la gestion de crise	Chapitre 6.2.3 et Annexe 6.5
Redevance de prestations SI et formations SI	Chapitre 6.2.3.1 et annexe 6.4
Document technique d'affectation des sillons aux segments de marché	Document technique V3